



HIVER 2014

Renforcer les valeurs fondamentales du NCSBN au moyen des processus de maintien des questions du NCLEX®

Voici la quatrième et dernière tranche de cette série. Consultez les numéros précédents du Communiqué NCLEX® pour obtenir les trois premières tranches.

Dans chaque tranche de la série, nous avons montré comment les processus d'établissement de la note de passage, d'administration et d'élaboration du NCLEX® appuient les valeurs fondamentales du NCSBN de collaboration, d'excellence, d'intégrité, d'innovation et de transparence. Bien sûr, le renforcement de ces valeurs fondamentales n'est pas seulement accompli par ces processus; le maintien continu des questions du NCLEX est aussi un ingrédient clé de cette entreprise. Suivant le processus exhaustif d'élaboration des questions et une fois que les questions du NCLEX sont approuvées et intégrées aux réserves de questions opérationnelles, les valeurs fondamentales du NCSBN continuent à guider la validité et la qualité technique des questions d'examen grâce aux activités du **panel de révision des biais de mesure différentiels (DIF) du NCLEX®**, des **révisions des organismes de réglementation** et du **panel de révision des questions de la banque maîtresse**. Dans cette dernière partie de la série, nous explorerons ces trois activités.

Les valeurs fondamentales du NCSBN

Collaboration	Excellence	Innovation	Intégrité	Transparence
Mettre au point des solutions dans le respect, la diversité et la force collective de tous les intervenants.	S'efforcer d'être les meilleurs et de faire ce qu'il y a de mieux.	Embrasser le changement en tant qu'occasion d'améliorer toutes les entreprises de l'organisation et transformer les nouvelles idées en actions.	Faire la bonne chose pour la bonne raison grâce à un dialogue honnête, éclairé, ouvert et éthique.	Faire preuve d'ouverture, communiquer clairement et rendre des comptes sur les processus et les résultats, et s'y attendre.

Biais de mesure différentiels (DIF)¹

Une fois qu'une réserve de questions opérationnelles du NCLEX est déployée et qu'un nombre suffisant de réponses de candidates et candidats a été obtenu, toutes les questions font l'objet d'une évaluation statistique portant sur les biais de mesure différentiels (DIF). On entend par biais DIF la possibilité qu'une question d'examen aboutisse à des résultats qui diffèrent en fonction des paramètres reliés aux questions (la difficulté de la question dans le cas du NCLEX) lorsqu'elle est administrée à des sous-groupes différents qui ont été formés sur la base de la capacité que l'examen est censé mesurer. La capacité à laquelle s'intéresse le NCLEX est la compétence d'une infirmière de niveau débutant. Un biais, qui est une caractéristique indésirable d'un examen, implique que la question mesure le concept pour lequel l'examen a été élaboré, mais aussi une autre caractéristique qui dépend uniquement de l'appartenance démographique (sexe, race, ethnicité, etc.) de la population cible. Toute question qui montre un biais DIF statistique fait l'objet d'une révision plus poussée par un panel d'experts pour vérifier la présence ou non du biais.

Les questions opérationnelles du NCLEX sont minutieusement scrutées pour assurer le caractère équitable de l'examen ainsi que le respect des valeurs fondamentales d'excellence et d'intégrité afin de

déceler et de retirer les questions qui donnent un résultat significativement différent pour différents groupes uniquement sur la base de ce genre de caractéristiques démographiques. Les termes « groupe de référence » et « groupe cible » sont utilisés pour comparer des groupes relativement aux biais de mesure différentiels et désignent généralement la majorité (le groupe de référence) et la minorité (groupe cible) de la population visée par l'examen. Il est particulièrement important, pour comprendre les concepts des biais DIF, que le groupe de référence et le groupe cible s'équivalent sur le plan de la capacité avant qu'on puisse évaluer les différences dans les caractéristiques des questions. Toute différence importante dans les caractéristiques d'une question une fois que les sous-groupes ont été appariés selon la capacité du groupe de référence doit être signalée pour en évaluer les biais DIF. Par exemple, si une candidate et un candidat au NCLEX ayant le même niveau de capacité répondent différemment à une question, il se peut que la question mesure autre chose que la capacité des candidats. Dans cet exemple, il est raisonnable d'envisager la possibilité que la question mesure un aspect de la capacité de la personne qui est relié à son sexe.

À l'appui des valeurs fondamentales que sont l'intégrité, l'excellence et la transparence, le NCSBN exige que chaque réserve de questions expérimentales et opérationnelles soit examinée de façon à vérifier la présence de biais. Chaque question d'une réserve de questions expérimentales ou de questions opérationnelles pour laquelle au moins 50

¹ L'analyse des biais DIF pour le sous-groupe canadien aura lieu en 2015-2016 une fois qu'un nombre suffisant de réponses de candidates et candidats canadiens aura été obtenu.

réponses du groupe cible et au moins 400 réponses du groupe de référence ont été reçues fait l'objet d'une analyse des biais DIF. C'est la taille minimale de l'échantillon qui est exigée pour assurer des résultats statistiquement stables et significatifs pour l'analyse des biais DIF. Les questions qui révèlent des biais DIF sont acheminées au panel de révision DIF du NCLEX® pour une révision du contenu. Ce panel d'experts est chargé de vérifier si, effectivement, des biais existent dans les questions pour laquelle la présence d'un biais DIF statistique est signalée. Le panel de révision DIF du NCLEX® comprend un minimum de cinq membres, incluant au moins un homme et au moins trois des six groupes cibles ethniques compris dans l'analyse des biais DIF. Pas moins d'une personne doit avoir une expérience antérieure sur un panel de révision DIF et au moins une personne doit avoir des antécédents linguistiques. De plus, un membre du panel doit être une infirmière ou un infirmier détenant un permis d'exercice valide. Le panel de révision DIF du NCLEX® est chargé d'examiner toutes les questions pour déterminer si elles présentent un biais véritable à l'égard de toute ethnique ou du sexe. Les questions dont il est déterminé qu'elles présentent effectivement un biais sont envoyées au comité d'examen du NCLEX pour une décision finale.

Révisions par les organismes de réglementation membres²

Les révisions par les organismes de réglementation membres représentent un effort de collaboration entre le NCSBN, les organismes de réglementation américains et les organismes de réglementation canadiens pour faire en sorte que seules les questions qui concordent avec les lois régissant la profession infirmière de tous les organismes de réglementation soient conservées pour la réserve de questions opérationnelles du NCLEX. Deux fois par année, chaque organisme de réglementation peut réviser la réserve opérationnelle actuelle pour repérer toute question qui n'est pas appuyée par la loi qui régit la profession infirmière sur son territoire. Les questions qui sont considérés comme problématiques par les organismes de réglementation sont envoyés au comité d'examen du NCLEX pour une décision finale.

2 Les expertes de la matière canadiennes auront l'occasion d'examiner la réserve de questions opérationnelles de janvier 2015 en novembre 2014. Les organismes de réglementation seront intégrés au processus de révision par les organismes de réglementation membres en avril 2015.

Examen de la réserve de questions maîtresse³

Les principales données probantes de la validité et de la qualité technique du NCLEX sont établies au moyen du processus d'élaboration de l'examen, puisque la pratique infirmière évolue avec le temps à la lumière de la recherche dans le domaine infirmier, la complexité des besoins des clients et les questions reliées à la main-d'œuvre. La validité et la qualité technique des questions qui mesurent la compétence infirmière doivent maintenir leur actualité dans le temps; donc, pour assurer l'intégrité et l'excellence de l'examen, chaque question de la banque de questions du NCLEX doit être révisée tous les quatre ans. Cette révision est réalisée par un panel d'infirmières représentant toutes les régions d'utilisateurs du NCLEX et dont les membres ont une expertise démontrée en tant qu'infirmière ou infirmier et une expérience antérieure de la révision des questions. Au cours de cette révision, la vérification de chaque question porte sur l'actualité du contenu par rapport à la pratique, les défauts de construction de la question et l'actualité des données probantes qui sous-tendent la validation.

Les processus de maintien des questions du NCLEX constituent un élément essentiel du renforcement des valeurs fondamentales du NCSBN. Le processus d'analyse des biais DIF appuie les valeurs fondamentales d'intégrité et d'excellence en vérifiant que les questions du NCLEX ne contiennent pas de biais, et il appuie la valeur fondamentale de transparence par l'inclusion sur le panel DIF de membres qui ont des antécédents variés aux fins de la révision des questions. La collaboration se reflète dans le processus de révision par les organismes de réglementation membres en leur donnant la possibilité d'examiner les questions du NCLEX sur le plan de leur conformité aux lois régissant la profession infirmière. Enfin, le processus d'examen de la réserve maîtresse appuie les valeurs fondamentales d'intégrité et d'excellence du NCLEX en vérifiant que les questions du NCLEX sont actuelles et reflètent la pratique de niveau débutant. Ces processus, ajoutés aux processus d'élaboration des questions, d'administration de l'examen et d'établissement de la note de passage, font en sorte que le NCLEX respecte les valeurs fondamentales du NCSBN et offre aux organismes de réglementation et au public un examen qui est équitable, exhaustif, actuel et représentatif de la pratique de niveau débutant.

3 Les infirmières canadiennes ont commencé à participer aux panels de révision du NCLEX-RN® de la réserve maîtresse en février 2013.

Lumières sur les responsabilités du NCLEX®

Plusieurs groupes différents participent au NCLEX; chaque groupe est chargé de responsabilités uniques à l'égard de l'examen :



Candidate/candidat

Lire le Bulletin pour les candidates et candidats du NCLEX® et suivre les processus qui y sont décrits.

Présenter une demande d'autorisation d'exercer/d'immatriculation à l'organisme de réglementation.

S'inscrire au NCLEX auprès de Pearson VUE.

Fixer un rendez-vous pour le NCLEX auprès de Pearson VUE.

Maintenir son profil sur le site de Pearson VUE.

Suivre les règles du centre d'examen.



Organisme de réglementation

Communiquer avec les candidates et candidats et le personnel enseignant.

Traiter les demandes d'autorisation d'exercer/d'immatriculation.

Déterminer l'admissibilité de la candidate ou du candidat à faire le NCLEX.

Traiter les demandes de mesures d'adaptation.

Remettre les résultats au NCLEX aux candidates et candidats.



Soutenir les candidates et candidats dans les processus reliés à l'inscription au NCLEX, à la prise d'un rendez-vous et à la journée d'examen.

Fournir le réseau et le personnel des centres d'examen.



Faire enquête sur les problèmes ou incidents impliquant des candidates et candidats.

Superviser l'élaboration, les aspects psychométriques et l'administration du NCLEX.

Délais associés au NCLEX®



Pour chaque tentative, la candidate ou le candidat au NCLEX doit s'inscrire auprès de Pearson VUE. Chaque inscription demeure ouverte pendant une période de 365 jours durant laquelle l'organisme de réglementation peut confirmer l'admissibilité de la personne. Une fois que l'admissibilité est confirmée, la personne reçoit une Autorisation pour l'examen (AutE) par courriel de Pearson VUE. L'AutE est valide pour la période indiquée par l'organisme de réglementation (qui varie entre 60 et 365 jours,

la durée de validité moyenne des AutE étant de 90 jours). La personne doit faire l'examen à l'intérieur des dates de validité indiquées.

Si la personne ne se présente pas à l'examen durant la période de validité ou que son admissibilité à l'examen n'est pas confirmée dans les 365 jours suivants son inscription, son inscription auprès de Pearson VUE expire. Dans les deux cas, la candidate ou le candidat devra créer un nouveau profil d'inscription et payer les frais d'examen de nouveau.

Le jour de l'examen

Mesures biométriques

À leur arrivée au centre d'examen, on demandera aux candidates et candidats de fournir leur signature numérique et de se soumettre à une [reconnaissance des veines de la paume de la main](#), et leur photo sera prise. Il est obligatoire de fournir toutes les mesures biométriques pour pouvoir faire l'examen.

Règles

À leur arrivée au centre d'examen, les candidates et candidats recevront un exemplaire des règles de l'examen. Chaque personne doit prendre connaissance des règles et convenir de les respecter en fournissant une signature numérique. Ces règles ont été mises au point pour faire en sorte que les résultats de toutes les personnes qui se présentent au NCLEX soient obtenus dans des conditions comparables et représentent une mesure juste et exacte dans un environnement normalisé. Le résultat d'examen d'une personne qui enfreint l'une ou l'autre des règles pourrait être retenu ou annulé. Les règles peuvent être consultées au préalable en téléchargeant le [Bulletin des candidates et candidats au NCLEX®](#).

Voici des exemples de comportements interdits : consulter du matériel pédagogique ou éducatif ou des documents de préparation à l'examen, et utiliser des appareils électroniques. Il est interdit d'avoir accès à son téléphone cellulaire, et un sac refermable sera remis aux candidates et candidats pour y déposer leurs appareils à leur arrivée au centre d'examen. Le résultat d'examen d'une personne peut être retenu ou annulé si elle consulte des documents éducatifs ou des appareils électroniques lors de sa présence au centre d'examen.



Pauses

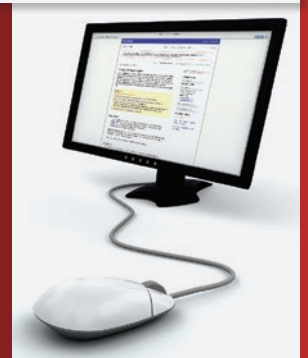
Les candidates et candidats auront jusqu'à six heures pour faire l'examen, qui comprend un bref tutoriel, deux pauses facultatives prédéterminées et toute pause non prévue. Une personne peut prendre une pause à n'importe quel moment, et une pause facultative sera offerte au bout de deux heures et au bout de trois heures et demie. Les pauses sont incluses dans le temps total accordé pour l'examen.

Tableau de notes

Avant d'entrer dans la salle d'examen, les candidates et candidats recevront un marqueur et un tableau de notes effaçable qui peut servir de bloc-notes. Le tableau de notes, qui peut être utilisé une fois le tutoriel terminé, est le seul matériel d'écriture permis dans la salle d'examen. Il est possible de demander un second tableau, mais la personne peut avoir seulement un tableau à la fois avec elle.

Tutoriel du NCLEX®

Le tutoriel du NCLEX que suivent les candidates et candidats au NCLEX au début de l'examen est disponible sur le [site Web de Pearson VUE](#). Le tutoriel donne un aperçu des différentes formes de questions qui pourraient être posées à l'examen. La version anglaise du tutoriel du NCLEX-RN® est en ligne maintenant. La version française sera offerte au printemps 2014.



Foire aux questions

Quels sont les éléments du NCLEX®?

Le NCLEX comprend trois parties : un tutoriel au début de la séance pour familiariser les candidates et candidats avec la façon de procéder pour répondre aux questions, l'examen en soi, puis un questionnaire sur le service à la clientèle à la conclusion de la séance d'examen. Chacune de ces étapes est clairement indiquée à l'écran, informant la personne qu'elle entre dans une partie différente de la séance d'examen.

Il n'est pas nécessaire d'avoir de l'expérience en informatique pour faire l'examen, car le tutoriel fournit des instructions détaillées. Le tutoriel en ligne peut être consulté sur le site [Web de Pearson](#), où l'on peut également faire la visite virtuelle d'un centre d'examen.

Après le tutoriel, l'examen est présenté à la candidate ou au candidat, qui continue à répondre aux questions jusqu'à ce qu'un résultat soit atteint ou que le temps accordé pour l'examen soit écoulé (six heures pour l'examen NCLEX-RN).

Le questionnaire à la fin de l'examen est facultatif, mais on encourage les candidates et candidats à le remplir pour donner leur rétroaction sur l'expérience de l'examen.



Est-il possible de changer ou d'annuler un rendez-vous fixé pour l'examen?

Les candidates et candidats peuvent téléphoner ou aller en ligne pour changer ou annuler leur rendez-vous fixé pour l'examen jusqu'à 24 heures ouvrables avant le rendez-vous en procédant ainsi :

Pour les examens prévus le mardi, le mercredi, le jeudi ou le vendredi, il faut téléphoner au moins 24 heures avant la date et l'heure prévues (heure normale locale).

Par exemple, si votre rendez-vous est fixé au jeudi à 8 h, vous devez téléphoner ou aller en ligne pour faire le changement avant 8 h le mercredi.

Pour les examens prévus le samedi, le dimanche ou le lundi, il faut téléphoner au plus tard le vendredi, au moins 24 heures avant la date et l'heure prévues (heure normale locale).

Par exemple, si votre rendez-vous est fixé au lundi à 8 h, vous devez téléphoner ou aller en ligne pour faire le changement avant 8 h le vendredi précédent.

Pour fixer un nouveau rendez-vous, la candidate ou le candidat doit prendre en compte les dates de validité de son Autorisation pour l'examen (AutE), qui lui a été envoyée par courriel. Une personne qui ne se présente pas à l'examen à l'intérieur des dates de validité devra se réinscrire auprès de Pearson VUE et payer de nouveau les frais d'examen.

Calendrier

2013

Hiver (janvier-mars)

Lancement d'un outil de communication trimestriel sur l'avancement des processus de transition

Établissement d'un calendrier de réunions/séances de formation avec les enseignantes infirmières canadiennes et le personnel des organismes de réglementation

Inclusion de rédactrices de questions canadiennes aux ateliers de rédaction de questions

Inclusion de réviseuses de questions canadiennes aux ateliers de révision de questions

Automne (octobre-décembre)

Inclusion d'expertes infirmières canadiennes comme expertes de la matière du NCLEX-RN

Ateliers sur le NCLEX

2014

Hiver (janvier-mars)

Plan d'examen du NCLEX-RN® de 2013 disponible en français

Été (juillet-septembre)

Mise en œuvre du site Web de l'administration du NCLEX® pour les organismes de réglementation de la profession infirmière du Canada

Nouveaux centres professionnels Pearson et centres d'examen temporaires affichés sur le site Web des candidates et candidats au NCLEX

Printemps (avril-juin)

Bulletin transitoire pour les candidates et candidats du NCLEX disponible en anglais et en français

Tutoriel du NCLEX® disponible en français

Congrès NCLEX® 2014 pour le personnel enseignant canadien

Automne (octobre-décembre)

Traduction initiale vers le français de la réserve de questions du NCLEX-RN

Réalisation d'un essai alpha et d'une analyse des facteurs relatifs à la protection des renseignements personnels pour la prestation du NCLEX-RN dans les centres d'examen canadiens

Mise en œuvre d'un site Web pour l'inscription des candidates et candidats canadiens au NCLEX®

Mise en œuvre d'un centre d'appel pour les candidates et candidats canadiens au NCLEX®

Révision par les expertes de la matière de la réserve opérationnelle du NCLEX-RN

Bulletin pour les candidates et candidats au NCLEX® de 2015 disponible en anglais et en français

2015

Hiver (janvier-mars)

Ouverture des centres d'examen canadiens

Début du NCLEX pour les étudiantes et étudiants canadiens qui veulent obtenir l'autorisation d'exercice/ l'immatriculation au Canada

Le Communiqué NCLEX® est publié par le
National Council of State Boards of Nursing (NCSBN)



NCSBN

National Council of State Boards of Nursing

111 E. Wacker Drive, Suite 2900
Chicago, IL 60601-4277

Téléphone : 312.525.3600
Appels internationaux :
+1.312.525.3600

Site Web : www.ncsbn.org

Certaines ressources seront offertes en français à une date ultérieure.

Dans cette publication, le féminin est employé sans préjudice pour certains termes (enseignantes, infirmières, expertes de la matière, etc.) afin d'alléger le texte.

Le NCSBN offre une formation, des services et de la recherche au moyen d'un leadership collectif visant à promouvoir l'excellence en réglementation fondée sur des preuves pour la sécurité des patients et la protection du public.

Tous droits réservés © 2014 NCSBN.